

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 21 (1959)
Heft: 2

Rubrik: Menus propos

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Menus propos

En parcourant un périodique qui défend les intérêts des contribuables, je suis tombé sur le compte rendu d'un ouvrage récemment paru. Son titre: «La loi de Parkinson», m'a semblé assez vague, au premier abord. Quoi qu'il en soit, je n'avais jamais entendu parler de cette loi et j'ignorais à quel domaine elle pouvait se rapporter. Son sous-titre, par contre, qui était énoncé comme suit: «Plus il y en a, moins ça va» ou «La loi qui dérive de la prolifération des fonctionnaires», suffit à capter toute mon attention. Après avoir lu seulement quelques pages, je pris sans hésiter une carte postale et commandai immédiatement ce livre à une librairie du pied du Bözberg que je connais bien. Pour tranquilliser ma conscience, je me suis dit qu'il m'est tout de même aussi permis de m'offrir un petit cadeau, bien que le prix de 11 francs 60 m'ait paru un peu élevé. Aujourd'hui, c'est-à-dire même après n'avoir lu que deux chapitres, un tel prix me paraît modique. En effet, cet ouvrage compte très certainement parmi les plus intéressants et les plus utiles qui aient paru au cours des dernières années. Si son contenu est lu attentivement et bien assimilé, il doit permettre d'économiser des milliers et des milliers de francs, qui pourront être mieux employés ailleurs. A mon sens, l'auteur de l'ouvrage en question mériterait d'être porté l'année prochaine sur la liste des candidats aux prix Nobel. Il est d'autant plus remarquable qu'il n'a pas été écrit par un simple paroissien, mais bien par un professeur attaché à un établissement d'enseignement supérieur.

Ce sont des observations personnelles qui ont conduit l'auteur à ses idées hétérodoxes à l'endroit de l'Administration dans son ensemble. Pendant la dernière guerre, il fut affecté à un quartier général comme officier d'état-major. Le chef d'état-major était A, officier supérieur de très haut grade, auquel avait été adjoint B, officier supérieur de haut grade. Aux côtés de celui-ci se trouvait C, simple officier supérieur d'état-major, duquel dépendait D, qui n'était qu'officier d'état-major et devait exécuter le travail proprement dit. Par bonheur pour nous, le destin a voulu que l'auteur du livre dont je parle soit précisément l'officier d'état-major D. Etant quasi submergé par la correspondance de service qui était à faire, il allait demander qu'on lui donne deux officiers subalternes pour l'aider. Mais une suite d'événements qui se produisirent l'en empêcha heureusement et lui ouvrit les yeux. A, l'officier supérieur de très haut grade, alla en congé. D remarqua alors une sensible diminution de la correspondance. Puis B, l'officier supérieur de haut grade, dut assister à une conférence (superflue) et le travail devint encore plus facile. Peu de temps après, C, l'officier supérieur d'état-major, tomba malade. Ce fut alors D (Parkinson) qui assura la direction de l'état-major par intérim. Dès lors, l'afflux des lettres se réduisit à si peu de chose qu'une demi-heure après le déjeuner suffisait pour y répondre. «J'eus alors tout le loisir de méditer», nous dit Parkinson. «Si j'étais tombé également malade, et qu'il eût fallu charger un officier de garde encore inférieur de la correspondance, il est probable que celui-ci n'aurait plus rien eu à faire du tout.

En réalité, il n'y avait jamais rien eu à faire: nous avions créé artificiellement du travail l'un pour l'autre. Je me rendis compte que le travail augmentait avec le nombre des personnes occupées. Autrement dit, et aussi paradoxal que cela puisse sembler, plus le personnel est nombreux, plus il y a de travail.»

L'occasion se présentera certainement, sous cette rubrique, de revenir sur la découverte extrêmement intéressante que vient de faire Parkinson et qui touche un problème de brûlante actualité. Mais disons d'ores et déjà que l'on devrait noter chez nous tous les méfaits que cause une bureaucratie tentaculaire. Pas seulement dans l'armée, mais également dans toutes les administrations fédérales (et cantonales), ainsi que dans l'industrie et au sein des associations. A ce propos, il ne serait peut-être pas mauvais que l'on se cotise (dans une commune, une société, etc.) pour faire cadeau du livre «La loi de Parkinson» à des personnalités, des administrations ou des associations chez qui cette fameuse loi pourrait trouver sa confirmation. Il va sans dire que l'on ne devrait pas oublier les politiciens afin qu'ils procèdent aux compressions nécessaires lors de la prochaine discussion du budget.

Uli du Bözberg

Ne reléquez pas dans un coin vos machines dont le fonctionnement laisse à désirer, ni les pièces défectueuses, mais réparez-les d'abord ou faites-les réparer!

Pour la mise en marche de vos tracteurs, utilisez

la batterie LECLANCHÉ «DYNAMIC»



- grand pouvoir de démarrage, même à basse température,
- longue durée de service,
- très résistante aux surcharges

LECLANCHÉ S. A. YVERDON
DÉPARTEMENT ACCUMULATEURS